

Règlement du concours photos.

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la 6^{ème} édition de Graines au Vent qui se déroulera les 3 et 4 octobre prochain, la commune de Saint-Paul propose un concours photos sur le thème : « ***Insectes en Limousin*** ».

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à tous les photographes amateurs, de tout âge.

Chaque participant peut remettre trois photos au maximum.

La participation au concours est gratuite. Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Un mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (voir bulletin d'inscription).

La remise du bulletin d'inscription et d'une photo oblige le candidat à respecter le présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de la (des) photo(s) présentée(s).

Pour chaque photo le concurrent devra préciser le lieu où elle a été prise. Chaque photographe est invité à donner un titre à son cliché.

Les organisateurs se donnent le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours.

Article 3 : Conditions techniques du cliché.

Les photographies devront respecter le thème choisi : « Insectes en Limousin ».

Les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Elles ne doivent pas être marquées avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...

Elles pourront être déposées en mairie en format A4, ou être envoyées sous format jpeg. à accueil@mairie-stpaul87.fr

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

La commune pourra utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération de communication (exposition, publication, presse, ou via d'autres supports de la collectivité etc...), sans limitation de durée, et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Article 5 : Calendrier.

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 28/09/2026.

Article 6 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photos – Graines au Vent 2026

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours photos 2026 à l'occasion de Graines au Vent sur le thème "Insectes en Limousin".
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Merci de préciser le lieu et la date de prise de vue :

Signature

Pour les mineurs :
Signature des parents
avec la mention «Bon pour accord »